Guide Pratique Alsh Leins Gardonnenque







« Terre de Loisirs » POLE ENFANCE JEUNESSE

38, avenue de la gare - 30190 Saint Geniès de Malgoirès

Secrétariat : 04 66 74 01 39

Du lundi au Mercredi de 8h30 à 12h30 et le mercredi de 14h à 18h

Directrice : Elsa CLEMENT Tél : 07 66 13 14 16

Directrice Adjointe: Marion REVEL Tél: 07 81 41 40 09

Courriel: terredeloisirs@temps-libre.org Web: www.temps-libre.org

Facebook: www.facebook.com/alsh.tempslibre

Présentation du service

L'association Temps Libre organise l'accueil des enfants entre 3 et 12 ans sur les 11 communes qui composent le territoire Leins Gardonnenque.

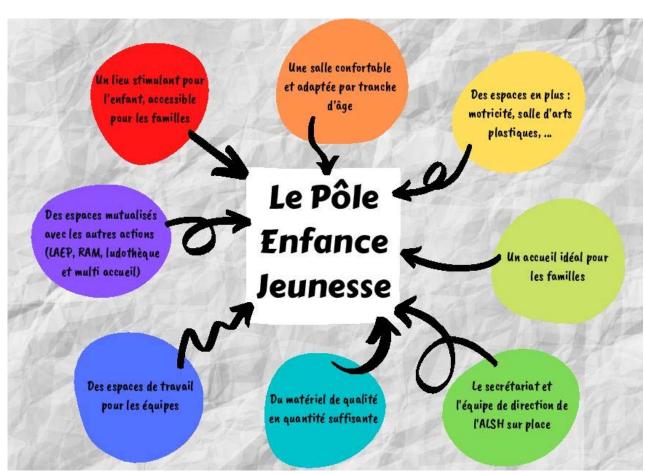
Les villages concernés sont les suivants :

Fons, Gajan, La Rouvière, Mauressargues, Montagnac, Montignargues, Moulézan, Saint-Bauzély, Saint-Geniès de Malgoirès, Saint-Mamert du Gard et Sauzet.

Le Pôle Enfance Jeunesse a pour projet de regrouper sur le même lieu plusieurs actions mutualisées :

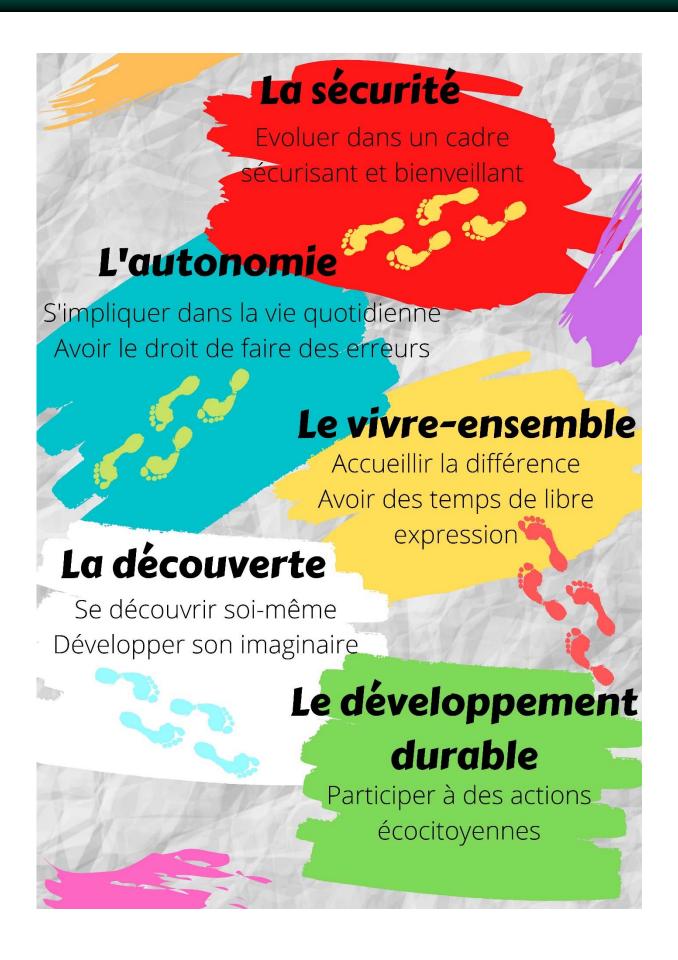
- L'ALSH
- LA CRECHE MULTI ACCUEIL
- LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
- LE LIEU ACCUEIL ENFANT PARENT
- LA LUDOTHEQUE

L'alsh est habilité à recevoir 96 enfants dont 48 enfants de - de 6 ans



L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis de l'année scolaire et les vacances scolaires de 7h00 à 18h30 (excepté vacances de fin d'année).

Les objectifs de notre Alsh



La journée type

7h00 Arrivée des enfants

Activités et jeux informels sont proposés pour les enfants qui le souhaitent dans

chaque salle par tranche d'âge

9h00 Fin de l'accueil du matin

9h30 Début des activités

11h30 Fin des activités et retour au calme avant le repas

Repas pour le 1^{er} service

12h30 Fin du 1^{er} service

Début du 2^{ème} service et sieste pour les plus petits

13h15 Fin du temps restauration

Début du temps calme

14h00 Fin du Temps calme et début des activités de l'après midi

16h Fin des activités

Goûter

16h30 Départ échelonné des enfants

Activités et jeux informels sont proposés pour les enfants qui le souhaitent dans

chaque salle par tranche d'âge

18h30 Fin de la journée



Horaires vacances scolaires

Accueil du Matin : de 7h à 9h

« Accueil » de la demi-journée (que maternelles) : matin jusqu'à 11h30 et l'après-midi à partir 12h30

« Accueil » du soir : 16h30/18h30

L'inscription à l'accueil de loisirs



Où s'inscrire?

Pour une 1ère inscription...

Si vous êtes nouveau sur le territoire ou que votre enfant n'a pas encore fréquenté l'Alsh, vous devez prendre contact avec le secrétariat afin de créer un compte pour l'enfant.

Ce 1er contact est essentiel. Il peut se faire par courriel : <u>terredeloisirs@temps-libre.org</u> ou par téléphone au 04 66 74 01 39.

Le secrétariat est ouvert le lundi 8h30/12h30, le mardi 8h30/12h30 le mercredi 8h30/12h30 et 14h/18h.

Vous pouvez également prendre un rendez-vous pour venir visiter le centre.

Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone, sms, ou courriel



Où réaliser l'inscription et la réservation des journées? Par internet via notre PORTAIL FAMILLE

L'inscription de votre enfant via le portail famille <u>se fait en 2 temps</u>: d'abord l'inscription pour la période (année scolaire ou vacances), puis dans un 2ème temps la réservation des journées souhaitées. <u>Attention</u>: il y a quelques minutes de délai entre les deux opérations.

Le site permet de réserver/modifier/annuler les journées à l'Alsh Terre De Loisirs.

Afin de nous permettre d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions, il est nécessaire de bien nous transmettre toute information le concernant (maladie chronique, allergie, besoins spécifiques, personnes autorisées...)

Pensez à maintenir à jour ces données, ainsi que les différents contacts et autorisations.

Par dossier papier

Les documents administratifs ci-dessous sont nécessaires pour une première inscription

- Bulletin d'inscription (fourni par période)
- Fiche d'information à télécharger sur notre site –
- Une photo d'identité
- Attestation de vaccin à jour
- Attestation d'assurance extrascolaire responsabilité civile





Il s'effectue en amont de la période. L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'à réception de celui-ci. En cas d'absence de règlement à la date de clôture des inscriptions, l'association se réserve le droit d'annuler l'inscription et d'attribuer la/les places réservées aux familles en liste d'attente. En cas de retards répétés, l'association se réserve le droit de ne plus prendre en compte l'inscription de l'enfant. L'inscription peut également être refusée si le règlement des périodes précédentes n'a pas été effectué. Possibilités de paiements : chèques à l'ordre de **Association TEMPS LIBRE**, espèces, chèques « CESU », ou chèques vacances ANCV.

Les tarifs

Quotient familial	Tarifs Journées	<i>Tarifs</i> <i>demi-journée</i> Maternel uniquement	Tarif PAI Journée (sur accord de la direction uniquement)
INFERIEUR à 950	10 €	6.5. €	8 €
SUPERIEUR à 950	12 €	7.5 €	10 €



Quand effectuer l'inscription?

Pour les mercredis de l'année scolaire

Les inscriptions s'ouvrent pour toute l'année 2 mois avant la rentrée. Par la suite, elles se font toute l'année.

Pour les vacances scolaires

Les inscriptions ouvrent un lundi, 1 mois avant le premier lundi des vacances. Les inscriptions peuvent s'effectuer au fur et à mesure. Les réservations se font au fur et à mesure, notre capacité d'accueil est de 96 mineurs. Passé ce nombre, vos réservations sont automatiquement placées en liste d'attente.

Inscriptions	Ouverture du portail famille pour les réservations	
Les mercredis 2020/2021 De 2 septembre 2020 Au 30 juin 2021	A partir du Lundi 29 juin 2020 et toute l'année	
Automne 2020 du 19 octobre au vendredi 30 octobre	A partir du lundi 21 septembre 2020	
Hiver 2021 Du Lundi15 Février au Vendredi 26 Février	A partir du lundi 25 Janvier 2021	
Printemps 2021 du lundi 19 avril au vendredi 29 avril	A partir du lundi 22 Mars 2021	
Eté 2021 Du Mercredi 7 juillet au Mardi 31 aout	A partir du Lundi 17 mai 2021	



Comment annuler une réservation?

En cas d'annulation il faudra nous contacter **AVANT LE MERCREDI MIDI DE LA SEMAINE PRECEDENTE.** Si ce n'est pas le cas, l'absence sera facturée. En cas d'absence pour raison familiale impérieuse ou de santé, un justificatif vous sera demandé pour procéder à un remboursement.





Cas particuliers

En cas d'allergie ou de maladie chronique, les parents doivent impérativement en informer l'Association Temps libre au moment de l'inscription. Un certificat médical signé par le médecin traitant ou l'allergologue devra être transmis à l'association. Un protocole d'accueil individualisé valable un an devra être signé entre le médecin, la famille et le responsable des accueils de loisirs. La direction pourra demander à la famille de fournir un panier repas.

Le tarif appliqué pour toutes les familles ne résidant pas au sein d'une des communes du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque est de 32 € par jour. L'inscription ne sera prise en compte que dans la limite des places disponibles, en accord avec le calendrier d'inscription.



L'accueil de tous

Nous travaillons en lien avec le Relais Loisirs Handicap 30 pour permettre l'inclusion des enfants porteurs de handicap. Nos équipes participent régulièrement à des temps de formations et de sensibilisations ; Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter ou à joindre le RLH30.



Des repas BIO produits sur place

C'est un choix quasi unique parmi les accueils de loisirs sans hébergement.

Les repas sont produits sur place avec des produits locaux, en circuits courts, de saison et « bio » tant que faire se peut. Ce choix est une plus-value incroyable pour les enfants à qui nous pouvons proposer des repas d'une très grande qualité. Avec notre défi « zéro déchet » à la cantine, nous évitons le gaspillage.



L'investissement du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque

- Le Smlg se mobilise pour l'enfance/jeunesse à travers des choix forts et ambitieux inscrits dans le Territoire.
- Le budget de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Vous trouverez ci-dessous un graphique présentant la répartition du coût d'une journée enfant entre la famille, la Caf et le Smlg. Ce graphique fait apparaître l'importance du financement du Smlg dans cette action.

